



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME



Aux/A:

FMN

Mies, le 23 juillet 2010

C/011/2010 CCR/Dup

Annulation Art 1.7.2 dans les règlements du Championnat du Monde FIM Sidecar 2010

Madame, messieurs,

Veillez trouver ci-après l'article 1.7.2 qui est annulé dans le Règlements Sidecar FIM 2010. Nous n'avons pas la possibilité technique et matérielle d'appliquer cette règle sur le Championnat du Monde Sidecar 2010, le lot «lests marqués» ainsi que les vis en acier de haute résistance n'étant pas fournis par l'ancien promoteur Superside GmbH :

«1.7.2 Handicap de poids

Le vainqueur d'une course devra ajouter à sa machine un lest de 10 kg (avec un maximum de 30 kg) pour les essais libres, les essais qualificatifs, le warm up, les quarts de finale, la demi finale et la course suivante.

Ce lest sera retiré par lot de 10 kg pour les essais libres, les essais qualificatifs, le warm up, les quarts de finale, la demi finale, la finale et la course suivante dès lors que le coureur n'a pas gagné la course à laquelle il a pris le départ.

Le lest (2 pièces marquées de 5 kg chacune) sera fourni par Superside.

Le lest doit être fermement fixé au fond de la section principale du châssis, en utilisant un minimum de quatre (4) vis de 6 mm minimum en acier de haute résistance (acier de qualité 8.6 minimum), des rondelles et écrous de sécurité.

Conformément à l'art. 2.3.11, les poids minimum sont : 385 kg (sans lest), 395 kg (avec 10 kg de lest), 405 (avec 20 kg de lest), 415 (avec 30 kg de lest).»

Veillez agréer nos salutations sportives.

Jean-Paul Gombeaud
Coordinateur Sidecar